

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 9 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 28 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
5 — 57 — soir, Omnibus.
10 — 34 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 30 c. la ligne
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RESERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

La *Correspondance Havas* nous apporte le texte du discours prononcé le 26 février par le maréchal Serrano devant les Cortès, auxquelles le chef du pouvoir exécutif a en quelque sorte présenté son ministère rajeuni par le vote d'actions de grâce et l'approbation de l'assemblée. On peut croire que ce discours est absolument monarchique, car le maréchal n'a point eu peur de dire que le gouvernement aspirait à « dissoudre la minorité républicaine, non par la force, mais par la raison et les idées. »

Que cette « raison » s'appelle le duc de Montpensier et « ces idées » le duc d'Aoste ou le roi don Fernando, le chef du pouvoir exécutif n'en a pas moins tenu le langage d'un restaurateur de la royauté. — Les paroles que prononce en toute occasion le général Prim ne sont ni moins modestes ni moins transparentes, et il est facile de voir que l'Espagne est à présent aux mains d'un Monck à trois têtes, dont l'œuvre est encore secrète, mais s'accomplira prochainement.

Quelques troubles ont éclaté à Barcelone parmi les ouvriers employés aux bâtiments de la ville.

La *Gazette de Madrid* publie un décret du général Prim qui réduit de 8,000 à 6,000 réaux le taux de l'exonération militaire. Les exonérations partielles, les engagements et réengagements sont réduits dans la même proportion.

L'*Impartial* dit que dans la réunion spéciale de la majorité, il ne sera pas question des can-

didatures au trône, la commission directrice et le gouvernement étant d'accord sur la nécessité de discuter en premier lieu la Constitution.

L'*Impartial* ajoute que la forme du gouvernement elle-même ne sera discutée qu'après la Constitution.

Dans la séance des Cortès du 27 février, le maréchal Serrano a de nouveau pris la parole. Le chef du pouvoir exécutif semblait craindre que ce qu'il avait dit la veille, relativement à la suspension de la nouvelle constitution dans les colonies, ne fût appliqué à Puerto-Rico. Le maréchal Serrano a donc fait savoir aux Cortès que si l'on ne pouvait procéder en ce moment, dans Cuba insurgée, à l'élection de députés qui viendraient prendre leur place à Madrid dans l'Assemblée de la nation, il n'en était pas de même pour Puerto-Rico, qui est tranquille et soumise. C'est pourquoi le gouvernement va appeler les députés de la dernière de ces deux îles.

Un député républicain, M. Figueras, a sommé le gouvernement de déclarer s'il comptait donner suite au projet d'amnistie annoncée pour les délits commis depuis le 17 septembre. Le ministre de l'intérieur a répondu par les troubles de Barcelone, les arrestations d'Ocana, les menaces de guerre civile qui grondent de toutes parts, et annoncé que le gouvernement, « toujours disposé à l'indulgence », ne pouvait pourtant accorder l'amnistie dans un moment si critique.

Le gouvernement provisoire portera désormais le nom de pouvoir exécutif.

M. Giskra, ministre de l'intérieur en Autriche, vient de faire à Trieste une excursion dont le motif annoncé pouvait au moins paraître étrange. Il s'agissait, en effet, pour le ministre de l'intérieur, d'aller assister au lancement d'une frégate cuirassée, la *Lissa*, et il semblait à tout le monde que ce soin dût être réservé à son collègue de la marine. Mais le voyage de M. Giskra à Trieste s'éclaircit. Cet homme d'Etat a traversé Laibach, Klagenfurt, Gratz, en se mettant partout en rapport avec les hommes les plus influents de chacune de ces villes, et partout les consultant sur le sujet qui préoccupe le plus en ce moment le monde politique, c'est-à-dire la réforme électorale.

Les députés de la basse Autriche ont interpellé le ministère sur ses intentions relativement à cette réforme, et en particulier sur l'établissement des élections directes. La réponse à faire à cette interpellation a dû être discutée lundi en conseil des ministres. Le cabinet répondra sans doute qu'il saisira la Chambre, avant la fin de la session, des propositions de réforme.

Les Polonais résidant à Vienne ont offert un banquet au comte Goluchowski.

Il se prépare un changement notable dans les relations entre la Cour pontificale et le gouvernement autrichien. Des négociations vont sans doute être ouvertes pour établir un *modus vivendi* sur les bases de l'état de choses actuellement existant. On sait que les difficultés pendantes entre les deux Cours provenaient des lois confessionnelles votées par le Parlement et sanctionnées par l'Empereur.

De grandes divisions se manifestent en Bohême dans le camp de l'opposition tchèque. L'occasion paraît bonne au cabinet de Vienne pour arriver à un compromis que désirent tous les politiques sensés. Le ministre cisleithan considérerait comme opportun de mettre enfin un terme au régime exceptionnel dans la capitale de la Bohême.

En Hongrie, les élections se continuent. L'opposition, à Pesth, a eu l'idée surprenante de porter — sans l'en avoir averti d'ailleurs — la candidature de M. Horn, l'économiste établi, comme chacun sait, à Paris. M. Horn, si nous en croyons la *Correspondance du Nord-Est*, déclarera publiquement qu'il n'a autorisé personne à se servir de son nom.

Le 23 février est la date de la révolution qui a renversé à Bucharest le prince Couza, il y a trois ans. On attendait presque une autre révolution à cet anniversaire; on se souvenait de la menace faite au ministre Dmetre Ghika avant que la Chambre ne fût dissoute. Catilina n'a pas joint l'effet aux paroles; il attendait, et sans doute il a vainement attendu, des ordres de Pétersbourg et de Berlin.

Le parlement italien a voté prestement le budget de la guerre.

L'amélioration qui résulte de ce vote n'est point douteuse. Le budget de la guerre, en Italie, n'était que de 143 millions; il dépassera désormais 150. Mais aussi l'Italie aura désormais trois grands commandements militaires. Est-ce donc rien ?

FEUILLETON.

55

LE VOLONTAIRE DE ZUMALACARREGUY

Par M. A. DU CASSE.

(Suite.)

Il avait à peine lancé sa période, qu'un long roulement de tambour se faisait entendre et qu'un crieur avertissait le public de la marche d'une nombreuse troupe de factieux détachée des bandes du prétendant. Cette troupe était signalée à une journée de marche d'Oviédo, et chacun était tenu de courir aux armes pour la défense du gouvernement de la reine Christine et de sa fille Isabelle.

La déclaration officielle d'un événement dont il était question dans les groupes et à laquelle le Figaro venait de donner par avance un démenti si énergique, redoubla la rumeur de la foule et sembla singulièrement abattre la façade d'Alphonso. Le barbier se hâta de lever sa boutique en plein vent, de reprendre ses rasoirs et son plat à barbe, laissant le menton du dernier client couvert de sa blanche écume de savon.

— Voilà, dit-il en s'éclipsant pour rentrer chez lui, voilà le fruit de la condescendance de notre municipa-

lité ! Puis, tournant son bras, le poing fermé vers les fenêtres de l'hôtel dont nous avons parlé :

— Si tout le monde était comme moi, il y a longtemps qu'on aurait envoyé à la potence les gueux de carlistes comme ceux qui habitent là. Et en terminant sa harangue, il s'écria : « Mort aux carlistes ! » Il indiquait toujours de la main les fenêtres de l'hôtel.

— C'est vrai, oui, répéta la foule moutonnaire, mort aux carlistes !

— Il faut les pendre, ajouta une voix.

— A la potence ! à la potence !

Et la foule se précipita vers la porte de l'hôtel. Un danger imminent menaçait les habitants de la maison désignée par Alphonso à la vindicte publique, le peuple était prêt à enfoncer les portes, peut-être c'en était fait des malheureux habitants, lorsqu'un second roulement du tambour de ville vint, pour un instant, conjurer l'orage. Le crieur public, par ordre des autorités, enjoignait à tous les citoyens faisant partie de la garde urbaine de se rendre immédiatement à la municipalité pour recevoir des armes et assurer le salut de la ville.

Derrière une des fenêtres du salon de l'hôtel, cependant, au premier étage, se tenaient trois personnes, deux femmes et un homme. Les deux femmes, en larmes, et l'effroi peint sur le visage, étaient à genoux, les mains jointes, n'interrompant leur prière que pour

jeter un regard craintif sur la place. L'homme attentif aux mouvements de la foule, dès qu'il entendit les hurlements de mort aux carlistes, se précipita vers ses deux compagnes d'infortune et les força à se lever. Puis, reculant un meuble et appuyant la main sur un ressort placé dans un cabinet contigu au salon, il fit jouer un panneau qui tourna lentement sur ses gonds et laissa apercevoir une cachette habilement ménagée dans la muraille. A l'extrémité de cette cachette, on distinguait un étroit escalier dérobé.

Après avoir fait entrer les deux femmes muettes de terreur dans cette retraite, dernier abri contre les fureurs populaires, il allait retourner à son poste d'observation, lorsque la plus âgée des deux le supplia d'y pénétrer avec elles.

— Non, ma mère, pas encore, dit le jeune homme, beau garçon de vingt-trois à vingt-quatre ans, à la figure noble, ouverte et martiale.

— Oh ! viens avec nous, ajouta la plus jeune en s'accrochant à ses vêtements. Au nom du ciel, ne nous quitte pas. C'est à toi surtout qu'ils en veulent.

— Ne crains rien, Aline, reprit le jeune homme; laisse-moi faire, j'aurai toujours le temps de vous rejoindre. Ils ne peuvent en un instant pénétrer dans cette maison dont la porte est assez solide pour résister à leurs coups. Il est bon que je ne perde pas de vue

leur attitude jusqu'au dernier instant.

Ayant embrassé sa mère et sa sœur, le jeune comte de Rosamarès, l'ancien aide-de-camp de Zumalacarre-guy, car c'était lui, referma doucement le panneau et vint se mettre de nouveau derrière les persiennes de la fenêtre.

En ce moment, un courant en sens inverse, déterminant l'évacuation de la place. Une troupe armée, sorte de patrouille nombreuse, la parcourut en tous sens, engageant la foule, moitié par la force, moitié par la persuasion, à se retirer et à courir aux armes.

Bientôt la porte du salon s'ouvrit doucement. Un serviteur du comte, paraissant d'un âge assez avancé, entra sans bruit.

— Eh bien ! Rodriguez, que se passe-t-il ? dit le jeune de Rosamarès à demi-voix.

— Monsieur le comte, nous avons couru un grand danger. Excité par ce brigand d'Alphonso, le peuple était prêt à envahir l'hôtel, lorsque fort heureusement son attention a été détournée par le tambour du crieur public.

— Et as-tu pu entendre ce qu'a dit le crieur ?

— Parfaitement, monsieur le comte. Le capitaine-général de la province engage les habitants d'Oviédo, qui font partie de la garde urbaine, à se réunir de suite à la municipalité afin de recevoir des armes, et à mar-

Nous avons déjà entretenu nos lecteurs des persécutions subies par l'évêque de Lublin. C'est une page douloureuse à ajouter à l'histoire de l'oppression de l'Eglise catholique en Pologne. On écrit à ce sujet de Lemberg, 22 février, à la *Correspondance du Nord-Est* :

Nos journaux ont publié le texte de la lettre adressée par M. Sosnowski, administrateur des diocèses de Lublin et de Podlachie, actuellement réfugié à Lemberg, à M. Moukhanoff, directeur du département des cultes étrangers à Varsovie.

Cet important document met dans tout leur jour les véritables motifs qui ont déterminé le gouvernement russe à établir à Saint-Petersbourg un Synode catholique auquel il a donné le nom inoffensif de Collège. Ce Synode, dans les vues du gouvernement russe, ne devait servir à rien moins qu'à opérer un nouveau schisme au sein de l'Eglise catholique.

Voyez plutôt les faits. Après le premier partage de la Pologne, Catherine II avait institué à Saint-Petersbourg une assemblée permanente de délégués de tous les diocèses catholiques de l'empire, sous la présidence de l'archevêque de Mohilew. Cette assemblée, nommée officiellement Collège catholique romain, ne s'occupait que des affaires administratives des églises et des communautés de son culte. Après l'annexion du royaume de Pologne à la Russie, les affaires de cette nature, dans ce royaume, furent administrées de même par une assemblée siégeant à Varsovie. Ce n'est qu'en 1867 que le gouvernement russe a eu l'idée d'étendre au royaume de Pologne la juridiction du collège de Saint-Petersbourg, en y appelant des délégués des diocèses de ce royaume. Il a conçu en même temps l'idée de faire décider par ce collège des questions touchant plus ou moins aux dogmes de la religion, telles que l'introduction, dans les églises catholiques, de la langue russe.

La cour de Rome s'est émue de cette innovation, et le cardinal Antonelli adressa à l'archevêque de Mohilew, M^r Staniewski, une lettre datée du 3 janvier 1868, dans laquelle, par ordre du Saint-Père, il déclare illégale l'existence du collège catholique de Saint-Petersbourg et défend au clergé d'y participer.

Le gouvernement russe s'est bien gardé de communiquer la lettre de Son Eminence au clergé catholique, et il a pressé au contraire les évêques du royaume de Pologne d'envoyer leurs délégués au collège de Saint-Petersbourg. L'évêque de Plock, M^r Popiel, qui seul parmi tous ces prélats a pu avoir connaissance de la lettre du cardinal Antonelli, et cela grâce à ses relations de famille avec la noblesse polonaise à laquelle il appartient par sa naissance, a refusé d'envoyer à Saint-Petersbourg son délégué. Il fut aussitôt déporté dans l'intérieur de la Russie. Tous les autres évêques du

royaume envoyèrent leurs délégués au collège de Saint-Petersbourg. M^r Sosnowski, administrateur des diocèses de Lublin et Podlachie, fut du nombre. Mais, quelques mois plus tard, le hasard fit tomber entre ses mains la lettre du cardinal Antonelli. Je regrette que l'espace me manque pour vous citer textuellement les expressions dont se sert M^r Sosnowski pour exprimer son indignation et sa douleur d'avoir commis, par l'envoi de son délégué à Saint-Petersbourg, une action condamnée par le Saint-Siège et d'avoir ainsi contribué à porter à l'Eglise catholique un préjudice dont il ne pouvait pas prévoir toutes les fâcheuses conséquences. Il résolut de réparer autant que possible le mal qu'il avait fait bien involontairement; il a révoqué immédiatement le délégué qu'il avait envoyé à Saint-Petersbourg, et c'est là le principal objet de sa lettre à M. Moukhanoff; il exprime en même temps la volonté de demander le pardon du Saint-Père pour la faute qu'il a commise. Mais comment le pouvait-il? Toute communication avec le St-Siège étant interdite au clergé catholique en Russie, il n'avait d'autres moyens pour cela que de se rendre à l'étranger. C'est ce qu'il a fait, et c'est de Lemberg, où il est réfugié, qu'il a envoyé son rapport au Saint-Siège.

Maintenant, que fera le gouvernement russe? Le *Journal* (russe) officiel de *Varsovie* se charge du soin de nous faire entrevoir ses résolutions ultérieures. Ce journal, dans son numéro du 5 (17) février, déclare avec une imperturbable impudence que le prélat Sosnowski n'a adressé aucune lettre à M. Moukhanoff, qu'il n'a point révoqué son délégué de Saint-Petersbourg, et que tout cela n'est qu'une nouvelle invention de la *Gazette nationale* de Lemberg, bien connue pour ses haineuses attaques contre tout ce qui porte le cachet russe.

Le *Journal de Varsovie* ne voit rien de nouveau dans le fait de la fuite de M^r Sosnowski, parce qu'avant lui, beaucoup d'ecclésiastiques, ses compatriotes, avaient déjà émigré pour exploiter, à leur profit, dit-il, les sympathies polonaises de l'étranger. La feuille moscovite ajoute que ce prélat n'avait même aucun motif de s'expatrier, parce qu'il n'existait entre lui et l'administration aucun sujet de malentendu, et que par conséquent il n'avait à craindre aucune mesure sévère contre sa personne.

Cette dernière assertion passe toute croyance. La lettre de M^r Sosnowski n'est en effet que le plus navrant exposé des violences et de l'oppression que subissent les catholiques sous le gouvernement russe.

M. DE LAMARTINE.

M. de Lamartine est mort, dit l'*Union*, de Paris. La religion l'a assisté au suprême passage et a adouci, pour cette grande intelligence si éprouvée, les souffrances de la dernière heure.

Lamartine — on a droit de parler ainsi devant sa tombe entr'ouverte — Lamartine laissera un souvenir profond dans notre histoire: il aurait pu y laisser une trace à jamais glorieuse.

Si les principes de foi, de fidélité, de justice, qui avaient inspiré sa jeunesse et auxquels il a dû une si précoce et si belle réputation, étaient restés la lumière de son âme et le flambeau de sa vie, Lamartine serait demeuré l'une des plus magnifiques figures de notre temps: il eût honoré notre siècle, notre cause et la France.

Par malheur, Lamartine n'a pas su se soustraire aux décevantes illusions de la popularité et aux funestes conseils de l'orgueil. Il n'a pas su être fidèle aux nobles enthousiasmes de ses premières années, au culte de cette royauté qui l'avait comblé de ses faveurs, à la défense de cette foi chrétienne qui avait illuminé son génie d'une clarté si pure.

Le poète des *Méditations* et des *Harmonies* n'a pas préservé sa lyre des séductions d'en bas; le serviteur de la Monarchie s'est laissé entraîner aux rêveries humanitaires et aux utopies de la Révolution. Il a doré du reflet de son imagination splendide les héros de la Gironde et n'a pas épargné les plus saintes victimes de la Terreur.

Triste et douloureuse condition! Châtiment trop cruel peut-être! Lamartine, un instant l'idole de la France, a survécu, non pas seulement à son pouvoir, mais même à sa renommée. A peine a-t-il pu préserver, sous l'étreinte de l'adversité, la dignité de son caractère.

Et pourtant, Dieu nous garde d'être injustes ou d'être ingrats envers Lamartine! Il y a eu des jours, dans cette existence étrange et troublée, il y a eu des jours où il a fait preuve d'un incomparable courage; où, seul, avec son éloquence et son patriotisme, il a sauvé Paris et la France des horreurs de la guerre civile et des fureurs de l'anarchie.

Quand sur les marches de l'Hôtel-de-Ville, menacé par les baïonnettes qui se croisaient sur sa poitrine, il a foulé aux pieds le drapeau rouge; quand, acclamé par tout ce qu'il y avait d'honnêtes gens, il était porté à la députation et presque à la dictature par des milliers de suffrages, Lamartine rayonnait de cette auréole qui s'attache au front des grands citoyens auxquels il est donné de paraître le *palladium* de l'ordre et de la société.

S'il ne s'est pas tenu à cette hauteur, il y a rendu des services auxquels une reconnaissance impérissable doit être acquise.

Lamartine n'est plus. Avant de suivre ce cercueil qui va se fermer sur une des plus brillantes illustrations du dix-neuvième siècle, nous ne voulons nous rappeler que la gloire de ses premières œuvres et celle de ses jours de lutte.

L'Eglise, indulgente comme une mère, a reçu son dernier soupir; il s'est retrouvé

chrétien au seuil de l'éternité. Que cette paix protège sa mémoire! — Henry de Riancey.

M. TROPLONG.

M. Troplong, Raymond-Théodore, était né à Saint-Gaudens (Haute-Garonne) le 8 octobre 1795.

Fils d'un professeur d'humanités de Sorèze, il avait comme sucé le lait des belles-lettres, dans la connaissance desquelles il excellait tout aussi bien du reste que dans la connaissance générale des arts, la musique en particulier.

Reçu avocat dans les premières années de la Restauration (4 mars 1819), il était nommé, le 1^{er} septembre de la même année, substitut à Sartène; le 28 juillet 1820, il allait occuper le siège de Bastia.

Le 4 décembre 1822, le jeune Troplong fut dirigé, en la même qualité, sur Alençon, où il resta à peine un an, ayant été nommé, le 15 octobre 1823, avocat général à Bastia.

C'est vers cette époque qu'il se maria et entra dans une famille corse que la *vendetta* avait cruellement ravagée.

Quel drame et qui eut un immense retentissement!

M. Troplong passa en la même qualité, le 1^{er} septembre 1825, à Nancy, où il attira vivement l'attention et assit avec éclat sa renommée de juriste dans un procès fameux de domanialité (1832), qui lui valut la position de président de chambre (6 octobre 1832).

C'est de 1833-1834 à 1856 que M. Troplong publia son principal ouvrage, le *Droit civil expliqué* (2 volumes), dans lequel il sut mêler l'économie politique aux considérations et principes de procédure en même temps qu'il livra à la *Revue de la Législation* des réfutations des systèmes historiques de Dumoulin, de Loysseau et de D'Aguesseau.

En 1835, M. Troplong est nommé chevalier de la Légion-d'Honneur. Dix-huit ans à peine après, il était promu grand-croix! Le 12 novembre de la même année, il passait conseiller à la Cour de Cassation.

Le 4 juillet 1845, la Royauté de juillet, à laquelle le jeune Troplong n'a pas marchandé son dévouement plus qu'à la Restauration et plus tard à la République et au second Empire, l'éleva à la Pairie: il ne prit qu'une seule fois la parole dans cette enceinte du Luxembourg, où il devait rentrer, quelques années plus tard, revêtu de la plus haute autorité.

Le 12 novembre 1840, il avait été élu membre de l'Académie des sciences, en remplacement de Daunou.

1848 trouva M. Troplong partisan du principe d'autorité... sous la forme République.

Puis le principe ayant adopté une forme nouvelle, il se rattacha à ce même principe dans la personne du Prince-Président, qui, tout de suite, c'est-à-dire le 22 novembre, le nomma

cher au-devant des carlistes qui s'avancent, et qui ne sont plus, dit-on, qu'à une journée d'ici.

— La nouvelle est donc vraie? Dieu soit loué! nos malheurs vont finir. Et dit-on quelle est la force du corps qui se porte sur Oviedo?

— Ce qu'on dit à cet égard, monsieur le comte, est tellement contradictoire, qu'il est impossible de démêler le vrai du faux.

— N'importe! as-tu pu te procurer les renseignements dont j'ai besoin?

— Oui, monsieur le comte. Les voici.

Et tirant un papier de sa poche, le fidèle serviteur le remit au jeune homme.

— Tu n'as pas été reconnu dans la foule mon bon Rodriguez?

— Non, monsieur, du moins je ne le pense pas.

— Tu vas nous servir le plus rapidement possible le chocolat; il est tard, le jour baisse. Dès que ma mère et ma sœur seront retirées dans leur chambre, tu viendras me joindre dans la mienne. Je te donnerai mes dernières instructions.

— Monsieur le comte, est-ce que vous pensez toujours à ce projet dont vous m'avez encore parlé hier?

— Plus que jamais; mais silence sur tout cela.

— Oh! mon Dieu, mon bon maître; mais qu'allons-nous devenir sans vous?

— Dieu vous protégera. Le devoir m'ordonne d'agir comme je le fais. D'ailleurs, c'est le meilleur et le plus sûr moyen de sortir de l'intolérable position qui nous est faite. Combien as-tu pu réunir de valeurs?

— Deux cent mille francs environ, en comptant les diamants de la princesse.

— C'est bien, mets tout cela dans ma chambre, et pas un mot de mes intentions à ma mère ni à ma sœur. Aie soin que ces dames ne s'éloignent jamais assez de la cachette pour qu'elles puissent avoir le temps de s'y enfermer si quelque danger venait à les menacer de nouveau.

— Mais votre blessure, monsieur le comte?

— Elle me fait encore souffrir, peu importe. J'aurai la force d'accomplir la mission que je me suis donnée.

En terminant sa phrase, le comte Henri de Rosamères vint ouvrir aux deux femmes qui lui sautèrent au cou.

— Eh bien! s'écria la comtesse.

— Plus de danger pour l'instant, chère mère, et bonne nouvelle. On dit qu'un corps carliste s'approche de la ville et que le capitaine-général réunit les *urbanos* pour s'opposer à lui, ce qui prouve évidemment qu'il n'y a pas de troupes régulières de l'armée de Christine près d'Oviedo. Ainsi donc il y a lieu de croire que bientôt nous verrons des nôtres.

— Les nôtres? pouvons-nous les appeler encore de ce nom? reprit tristement la comtesse. Repoussés par le roi lui-même, que sommes-nous, si ce n'est des exilés bannis de tous les partis qui divisent la malheureuse Espagne.

Oh! je forcerai bien le roi à revenir sur son injuste soupçon; je finirai bien par le joindre pour lui faire connaître l'infamie de ce Français, qui, abusant de la confiance de deux pauvres femmes!...

— Frère! frère, ne parle pas ainsi de lui s'écria Aline, interrompant le jeune homme. Il n'est pas coupable, sois-en bien sûr. Oh! si tu le connaissais comme nous! si tu savais comme il est bon, comme il est loyal!...

— Alors... pourquoi n'a-t-il pas encore paru?...

Comment n'a-t-il pas fait connaître?...

— Peut-être il ne l'a pas pu. Peut-être est-il arrêté à la frontière... Que sais-je, moi?

— Vraiment, Aline, je ne comprends pas que tu défendes cet homme avec tant de persévérance, lorsque tout, au contraire, prouve qu'il n'est qu'un voleur.

Henri ne put achever, sa sœur lui mit la main sur la bouche, et une larme perla à sa paupière.

XXIX. — LES PRISONNIERS.

A deux petites lieues au sud-est d'Oviedo, sur la

route de Vittoria, se trouve un petit et pauvre village composé de quelques chétives maisons et d'une église dont le clocher n'atteint pas en hauteur les collines qui l'environnent, en sorte qu'il faut être sur le sommet à l'entonnoir pour reconnaître qu'il y a là des habitations et des habitants.

Le soir du jour où l'émotion populaire s'était montrée d'une façon si violente, à Oviedo, vers onze heures, une troupe assez nombreuse était établie dans le village dont nous venons de parler, et aux alentours. De grands feux étaient allumés. A la lueur de ces feux, quelqu'un placé sur les berges voisines eût pu compter quelques centaines d'hommes dormant, se chauffant ou faisant cuire leurs vivres, tandis que dans l'église, on apercevait une lueur vacillante comme celle produite par une petite lampe changeant de place de temps en temps, ce qui semblait indiquer que l'intérieur de la maison de Dieu était occupé.

Cette troupe, du reste, ne paraissait pas commandée par un homme ayant des habitudes militaires et l'usage de la guerre, car aucune sentinelle, aucun poste ne se trouvaient sur les berges qui dominaient ce petit camp; les braves qui composaient ce singulier corps étaient établis sans ordre, les uns dans leurs maisons, les autres autour des feux, n'ayant nul souci qu'un danger pût les menacer, qu'un ennemi pût les attaquer.

président de la Cour. Ce fut alors une succession de dignités et de charges rémunérées : *Sénateur*, à 30.000 fr.; président du Sénat, avec immunités considérables et frais de représentation (26 janvier 1852); premier président de la Cour de Cassation, en remplacement de M. Portalis (18 décembre 1852); grand'croix (1854); membre du Conseil privé avec rang de ministre (1^{er} février 1858).

M. Troplong était gros travailleur. Que de fois il sut suffire aux exigences de ses nombreuses fonctions et assister, le même jour, aux séances de l'Institut, du Conseil privé, de la Cour de Cassation et du Sénat.

Différent de tous les autres présidents, jamais M. Troplong ne s'est cru dispensé de présider le Sénat ou les autres conseils à la présidence desquels il avait été porté.

M. Troplong était enjoué d'esprit, de commerce agréable, de conversation fine, spirituelle et intéressante. Mais il s'écoutait un peu trop parler et, sachant beaucoup, n'épargnait pas assez ses entourages du trop plein de sa vaste mémoire. Même au lit de mort, il fut un peu pédant.

Il était libéral et point du tout parcimonieux, donnant des dîners, des fêtes, dépensant largement et distribuant de très-grosses aumônes; on compte qu'il partageait aux pauvres près de 15.000 fr. par an.

Cependant, M. Troplong est riche, et comme il n'a plus d'enfant, ayant perdu son unique fille âgée de 12 ans, tous ses biens iront à son neveu, M. Edouard Troplong, digne, assure-t-on, de la succession avunculaire.

Au physique, très-bel homme, remarquable tête de magistrat.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

On lit dans la *Liberté* :

« On n'entend parler que de centaines à célébrer. La ville de Chartres prépare une fête pour le centième anniversaire de la naissance du général Marceau, la jeune et pure gloire du pays chartrain.

« D'un autre côté, on assure que l'Empereur se rendra en Corse au mois d'août, avec toute la famille impériale, afin de donner plus de solennité aux fêtes du centenaire de Napoléon I^{er}.

« Il y aura cent un ans que la Corse est réunie à la France. »

— M. Lafond de Saint-Mur demande, par un amendement au budget ordinaire, qu'une prime de cinquante mille francs soit attribuée à l'inventeur d'un système qui obviendrait aux dangers de toutes sortes de l'isolement des voyageurs dans l'intérieur des wagons.

— Il y a dans le département de l'Yonne une

commune, Chablis, dont la situation est fort originale.

Le maire, M. Gounod, est mort il y a quatre mois; il n'est pas remplacé.

Le juge de paix a donné sa démission il y a deux mois, et n'est pas remplacé.

Le curé a été nommé chanoine à Sens, et il n'est pas remplacé.

— Lundi a été embaumée la dépouille mortelle du président du Sénat. Le corps sera exposé dans une chapelle ardente et les obsèques seront probablement célébrées vendredi prochain à Saint-Sulpice.

Le corps sera ensuite transporté à Cormeilles, dans l'Eure, pour être inhumé dans la splendide retraite que s'était créée M. Troplong depuis 1852.

— Un nouveau siège se trouve vacant au Corps-Législatif. Un député de la majorité, qui ne fit jamais grand bruit, M. Flocard de Mépieux, député de l'Isère, vient de mourir. Cette mort porte à neuf le nombre des sièges actuellement vacants.

— La mort de M. de Lamartine laisse un quatrième fauteuil vacant à l'Académie française. Les *quarante*, qui ne sont plus que trente-six, n'ont pas encore élu, en effet, les titulaires des fauteuils de MM. Empis, Viennet et Berryer.

— La France ouvre une souscription pour élever un monument à la mémoire de M. de Lamartine et s'inscrit elle-même pour 500 francs.

— Il paraît qu'une tireuse de cartes a prêté à l'ex-reine Isabelle qu'elle rentrerait en Espagne à la fin du mois prochain.

Qu'elle n'y compte pas trop cependant; les rentrées de fin de mois sont souvent difficiles.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Par décret en date du 27 février, a été nommé juge-de-peace du canton de Saint-Florent (Maine-et-Loire), M. Gauron (Alfred), de Saumur, licencié en droit, en remplacement de M. Commin, qui a été nommé juge-de-peace de Châteauneuf.

Par décret impérial en date du 27 février, M. De Liniers, chef d'escadrons à l'Ecole impériale de cavalerie, vient d'être nommé lieutenant-colonel au 3^e régiment de chasseurs d'Afrique.

La tempête dont nous avons parlé mardi dernier a continué tout le jour. Le soir le ciel s'est couvert de gros nuages noirs, et il éclairait comme au mois d'août. Deux coups de tonnerre ont grondé et une forte averse a mis fin à cette agitation de l'atmosphère.

sans même s'éclairer sur son front, s'imaginant que les hauteurs le garantissaient comme un mur de fortification.

Minuit sonnait à l'horloge de l'église, les urbanos dormaient presque tous d'un profond sommeil, lorsque quelques ombres se dessinèrent tout-à-coup sur les hauteurs boisées qui dominaient le village du côté opposé à Oviedo. On eût pu compter une soixantaine de ces ombres s'avancant silencieusement, paraissant et disparaissant à travers les rochers.

Au bout de quelques instants, elles se trouvèrent toutes sur une seule ligne et l'on put voir alors, grâce aux derniers reflets projetés sur les montagnes par les feux de bivouacs prêts à s'éteindre, un bras armé d'une épée, lever cette épée devant le front de la ligne. Alors, le bruit d'une décharge de mousqueterie déchira l'air, rompant brusquement le silence de la nuit. Soixante coups de feu partirent à la fois du même point, soixante balles sifflèrent aux oreilles des urbanos, et plus d'une vingtaine atteindrent ces malheureux, car des cris de douleur se firent entendre et une épouvantable confusion succéda, sans transition, au calme qui régnait une minute auparavant.

Cette première décharge fut bientôt suivie de coups de fusil isolés se rapprochant de plus en plus du village. En effet, le chef du parti carliste, car c'était un parti

CHEMIN DE FER DE SAUMUR A CHOLET.

Nous avons parlé dans notre dernier numéro de nos espérances bien fondées sur la ligne de Saumur à Cholet. Voici de nouveaux renseignements que nous avons reçus de Doué, et qui témoignent assez de la sympathie générale, dans toute cette contrée, pour la ligne projetée.

Le début est de bon augure : 405 actions ont été souscrites dans la seule ville de Doué; nous donnerons cette première liste dans notre numéro de samedi.

Nous sommes heureux d'annoncer à vos lecteurs, le résultat déjà obtenu par l'élan tout spontané des habitants du canton de Doué, pour la construction du chemin de fer de Saumur à Cholet, qui intéresse à un si haut point le commerce de Saumur et celui de toute cette région industrielle qu'il sera destiné à desservir en passant par Doué, Vihiers, Vezins.

Une réunion nombreuse a eu lieu le 1^{er} mars, dans l'une des salles de la mairie de Doué, et a décidé la formation d'un comité provisoire destiné à réunir les adhésions au projet du chemin de fer de Saumur à Cholet, et à faire les démarches préparatoires nécessaires pour en hâter la réalisation.

Par suite de l'élection à laquelle il a été procédé, ce comité a été composé comme suit :

MM. De la Selle (Raoul), membre du conseil général, maire de Meigné, *président*;
Bineau (Alban), propriétaire, négociant, *vice-président*;
Lamarque, notaire honoraire, adjoint au maire de Doué;
Rullier (Audré), propriétaire de fours à chaux;
Chatenay (Toussaint), pépiniériste;
Grimault (Arthur), propriétaire de fours à chaux;
Taureau (Paul), notaire à Doué, *secrétaire*.

Une liste a été immédiatement ouverte pour la souscription de promesses d'actions de 500 francs de la société à constituer pour la construction et l'exploitation de ce chemin de fer, et plus de 400 actions sont déjà souscrites.

Que la ville de Saumur témoigne donc à son tour l'intérêt qu'elle porte à la construction de cette ligne, d'une importance plus grande encore peut-être pour elle, que celle de Saumur à Poitiers, et l'autorité supérieure, persévérant dans la voie où elle est entrée en ordonnant l'étude du tracé de ce chemin, aidera de son concours son exécution.

Nous apprenons que les habitants de Martigné, Tigné et Aubigné ont déjà eu plusieurs réunions, et doivent en avoir une nouvelle aujourd'hui même, pour étudier la question d'un tracé du chemin de fer de Saumur à Cholet, se rapprochant d'Aubigné, pour desservir

envoyé en reconnaissance sur Oviedo, voyant le désordre causé par sa brusque attaque, s'était élancé à la tête de ses hommes, qui continuaient à charger et à faire feu en descendant et poussant de grands cris.

L'officier carliste avait ordre de ramener des prisonniers, afin de procurer des renseignements au chef de l'expédition sur la défense que pouvait opposer Oviedo. Il n'eût garde de négliger l'excellente occasion que lui fournissait l'incurie des bons bourgeois de la ville militarisée pour la circonstance; mais il eut beau descendre des hauteurs avec ses hommes comme une avalanche, ni lui, ni les siens ne purent joindre que quelques morts ou mourants atteints à la première décharge. Tous ceux du bataillon d'urbanos qui n'avaient pas été blessés, sans songer à se rallier, avaient eu une telle peur, que, prenant, comme on dit vulgairement, leurs jambes à leur cou, ils s'étaient enfuis et avaient fait d'une seule traite les deux lieues qui les séparaient de la capitale de la province.

(La suite au prochain numéro.)

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 32, Angers.

en même temps Tigné et Martigné. Le mouvement est donc général dans toute la contrée.

On lit dans l'*Intérêt public*, de Cholet :

« La croix de l'ancien chemin de Mortagne, au pied de laquelle a été enlevé le coffre dont nous avons parlé dans notre dernier numéro, a été visitée cette semaine par plus de 6 mille personnes. On raconte que des individus, croyant trouver des trésors, fouillent, chaque nuit, les fossés et les champs du voisinage. Le sol est couvert de coups de sonde. — *Auri sacra fames*, que de cerveaux tu grises!

« Les versions succèdent aux versions. Nous n'en finirions pas si nous voulions les énumérer toutes; quelques-unes sont absurdes. Peut-être un jour saura-t-on la vérité. »

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

« On a répandu le bruit que M. Patry avait été mis en liberté et qu'une autre arrestation avait été opérée. Ces deux nouvelles sont inexactes. »

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Deux décrets impériaux, en date du 2 mars, ordonnent que les funérailles de M. Troplong et de M. de Lamartine auront lieu aux frais de l'Etat; M. Troplong à cause des « services éminents rendus par lui au gouvernement de l'Empereur; » M. de Lamartine à cause « des grands services qu'il a rendus au pays dans des temps difficiles. »

Rennes, 1^{er} mars, soir. — Les digues des marais de Pleine-Fougères ont été rompues par la mer. L'inondation est considérable. Le préfet est parti pour Pleine-Fougères.

Le Havre, 2 mars. — La ville entière est sur les jetées.

Le *Lérida*, venant d'Haïti, est entraîné du côté des forts de la Floride. La mâture vient d'être emportée. Le navire s'en va à la dérive vers les plaines de l'Eure. Sa perte totale est inévitable. On a de grandes craintes pour l'équipage. Le temps est horrible.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Saumur, 2 mars 1869.

Monsieur le Directeur,

Permettez-moi d'user de votre journal pour rétablir un fait me concernant.

On m'avait déjà averti du bruit répandu à Saumur, que je quittais les affaires; je ne m'en étais pas préoccupé. Mais cette rumeur s'étendant de plus en plus, je dois faire savoir que je n'ai jamais eu l'intention de me retirer de ma maison d'horlogerie et de bijouterie.

Par la confiance que l'on a bien voulu m'accorder, les affaires sont devenues pour moi très-agréables, et pour répondre plus complètement aux désirs de mes clients, et me remplacer pendant mes absences forcées, je me fais représenter par un frère et une sœur qui habitent avec moi; et j'ai augmenté le nombre de mes ouvriers.

Agréé, etc.

JULES PICHERIE-BOUCHÉ,

Horloger, rue Saint-Jean, à Saumur.

Sommaire du numéro de cette semaine de L'UNIVERS ILLUSTRÉ. — Texte : Le Monde et le Théâtre par Gérôme; Bulletin de la semaine, par Th. de Langeac; *Valentin le maître d'école*, roman par Henri Conscience; *Causerie scientifique*, par Henry Berthoud; *Champs et jardins*, par Eugène Noël; *Courrier du Palais*, par M. Guérin; *Courrier des modes*, par M^{me} de Savigny. — *Gravures* : Ouverture des Cortès espagnoles à Madrid; le Chemin de la paroisse; les Funérailles de Fuad-Pacha à Nice; une réunion publique aux Folies-Belleville; les Nouvelles halles de Londres; Après la bataille; le *Cousin Charles*, chanson inédite, paroles et musique de Gustave Nadaud, etc.; etc.; Rébus, Echecs. — Les personnes qui ont

l'intention de s'abonner à l'Univers illustré doivent se hâter, car il reste peu d'exemplaires des SPLENDIDES PRIMES GRATUITES qui leur sont offertes : le magnifique ALBUM DE LA GRAVURE MODERNE, richement relié et contenant cinquante-six planches in-folio d'une beauté et d'un mérite artistique exceptionnels : ou bien les quatre volumes in-quarto des CHEFS-D'ŒUVRE DU THÉÂTRE MODERNE et des ŒUVRES DE JEUNESSE DE BALZAC. Les abonnés de six mois reçoivent gratuitement le ŒUVRES DE JEUNESSE DE BALZAC. Les abonnés de trois mois reçoivent également gratuitement dans les bureaux du journal une jolie collection avec couverture imprimée contenant huit gravures en taille-douce, d'après le Titien, Raphaël, Carrache, Teniers, l'Albane, Rembrandt et Watteau. — A la demande d'un grand nombre de personnes, l'administration de l'Univers illustré s'est décidée à accepter des abonnements d'essai d'un mois, au prix de 1 fr. 75 c., Paris et départements. On offre gratuitement aux abonnés d'un mois l'Almanach de l'Univers illustré.

charmant recueil contenant 64 pages et 40 jolies gravures. — Les abonnements partent du 1^{er} et du 16 de chaque mois.

Voici encore un petit extrait des 65,000 guérisons sans médecine par le chocolat Du Barry, qui économise cinquante fois son prix en d'autres remèdes.

Certificats. — Vernet-la-Varenne (Puy-de-Dôme), le 27 décembre 1866. — Monsieur, nous sommes très-contentes du chocolat Du Barry. — Sœur AGATHE, supérieure. — Adra, province d'Almería (Espagne), 21 octobre 1867. — Monsieur, j'ai la satisfaction de vous dire que votre chocolat a rétabli parfaitement la santé de ma fille et l'a guérie d'une éruption cutanée qui ne la laissait pas dormir, par cause des démangeaisons insupportables qu'elle éprouvait. Envoyez-moi encore 30 kilogram. contre le mandat ci-inclus. Agréer, monsieur, etc. PERRIN DE LA HITOLE, vice-consulat de France. — **Certificat N° 65,715.** — Paris, 11 avril 1866. — Monsieur, ma fille, qui était excessivement souffrante, ne pouvait plus ni digérer ni dormir : elle était accablée d'insomnie, de faiblesse et d'irritation nerveuse. Elle se trouve bien du chocolat Du Barry, qui lui a rendu la santé avec bon appétit, digestion et sommeil parfait, tranquillité des nerfs, gaieté d'esprit et chairs fermes. — Votre reconnaissante, H. DE MONTLOUIS.

Aliment exquis pour déjeuner et souper, éminemment nutritif, s'assimilant et fortifiant les nerfs et les chairs ; il rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus affaiblis. En tablettes de 12 tasses, fr. 2.25 ; de 24 tasses, fr. 4 ; 48 tasses, fr. 7 ; environ 20 centimes la tasse.

DU BARRY et C^{ie}, 26, Place Vendôme, à Paris.

Se vend à Saumur, chez MM. J. OUI, ph., et COM-MON, rue Saint-Jean, 23, et, dans toutes les villes, chez les premiers pharmaciens, épiciers et confiseurs.

BULLETIN FINANCIER.

Le marché montre de l'hésitation, et perd un peu de terrain sur la semaine précédente. On aborde la liquidation sans qu'il soit possible de pressentir ce qu'elle réserve.

Après la réponse des primes, le 3 p. 100 maintient ses cours et se relève même à 70 30 ; l'Italien suit ses variations, cote 57 10, et monte à 57 40.

Les actionnaires du Crédit mobilier ont approuvé, dans leur réunion du 22 février, le traité soi-disant réparateur, mais personne ne se risque sur cette valeur.

Le renvoi à la Commission du projet du traité entre la Ville et le Crédit foncier a fait baisser les actions de

cet établissement, de 1,600 à 1,580. Les obligations de la Ville, moins sensiblement atteintes, se soutiennent mieux. Celles de 1865, remboursables à 500 fr., et dont le premier tirage a lieu le 15 mars, font encore une prime d'environ 30 fr., qu'elles ne paraissent pas devoir perdre. Mais les titres qui sortiront au tirage du 15 mars la perdront fatalement, étant remboursables à 500 fr.

Moyennant une prime d'assurance de 1 fr. par obligation, l'administration du *Moniteur des Tirages financiers*, qui se distingue autant par la droiture et la fermeté de ses principes que par ses heureuses conceptions, garantit les porteurs de ces obligations contre le risque du remboursement au pair.

En un mot, elle payera les obligations assurées et désignées par le sort remboursables à 500 fr., le prix coté à la Bourse du 15 mars. Voilà poindre une idée bien féconde, par les nombreuses applications qu'elle peut recevoir. Elle fait le plus grand honneur à ses promoteurs, qui ont déjà le mérite d'être les premiers et les plus énergiques défenseurs de l'épargne française. — L. Gérard.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

APRÈS FAILLITE.

Le samedi 6 mars 1869, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, sur la place de la Bilange, à Saumur, à la vente publique aux enchères d'une carriole, un cheval et les harnais et une chèvre dépendant de la faillite du sieur Jules Doussain, tonnelier à Saumur, à la requête de M. Kerneis, syndic de ladite faillite. On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Étude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

GRANDE

VENTE DE MARCHANDISES

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, Après faillite,

Le lundi 8 mars 1869, à midi, et jours suivants, à la requête de M. Poulet, syndic provisoire, Dans les magasins du sieur Louis Fresneau, marchand de vaisselle en gros à Saumur, rue Saint-Nicolas, n° 16.

Par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur. Pour environ 20,000 francs de marchandises.

DONT LA DÉSIGNATION SUIT :

24,000 bouteilles champenoises, litres, parisiennes et raspail, 50,000 bouchons, 400 douzaines d'assiettes, 9,000 verres cristal, verre taillé, coulé et ordinaire, carafes, carafons, grande quantité de toute espèce de pots et cuvettes, tasses et soucoupes, porcelaine fine et ordinaire, plats ronds et longs, bols, huiliers et porte-huiliers, cylindres ronds et ovales, bocks, grand assortiment de grès, fayence Saint-Clément, pots Saint-Porchaire, etc.; vases à fleurs dorés, objets de fantaisie. Liqueurs, eaux-de-vie, bougies, épicerie, moulin à café, comptoirs, rayons, bascules, charrettes sur ressorts, étagères, hangar, séparations, foin, paille, etc. On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A VENDRE

Dans de bonnes conditions.

BEAUX COTRETS et BONNES BOURREES, livrés à domicile ou pris sur place. S'adresser à M. Portou, marchand de bois à Saint-Florent. (559)

A VENDRE

Vin rouge et vin blanc des coteaux de Saumur, récolte de 1868. S'adresser au bureau du journal.

SERVICE DES SUBSTANCES MILITAIRES.

ACHAT DE DENRÉES

Le samedi 6 mars 1869, il sera procédé, à une heure du soir, dans une des salles de la Mairie de Saumur, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de blé tendre, à livrer dans le magasin militaire de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire (levée Notre-Dame), où le public sera admis à en prendre connaissance. NOTA. — La denrée sera livrée entre deux fers. (101)

A CÉDER DE SUITE

CABINET DE LECTURE composé de 12,000 VOLUMES environ (anciens et nouveaux), le seul dans la ville (27,000 habitants). LIBRAIRIE et toute la FOURNITURE DE BUREAU. S'adresser au bureau du journal.

NOUVEAUTÉS

MAISON B. GABORIT, rue Saint-Jean. On demande de suite un apprenti. (102)

M. GARREAU-RATOUIS NÉGOCIANT, Rue du Puits-Neuf, Saumur.

A l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il n'a nullement l'intention de quitter le COMMERCE D'ÉPICERIE et de CIRE, ainsi que quelques personnes mal intentionnées en ont répandu le bruit. Il continuera les affaires comme par le passé. (97)

AVIS.

Au cours du mois de mai 1867, il a été trouvé, sur la route impériale de Saumur à La Flèche, un petit écriin, cuir de Russie, contenant des objets de parures en or. Cet écriin est aujourd'hui déposé entre les mains de M. Beaumont, maire de Vivy (Maine-et-Loire.) (98)

MAISON

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1869.

AVEC JARDIN, ÉCURIE, REMISE, Rue du Palais-de-Justice. S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire.

LA MAISON DE BANQUE

E. HUGUET, 32, rue Notre-Dame-des-Victoires, PARIS, prévient les capitalistes, rentiers, actionnaires et obligataires qu'elle se charge de toutes leurs opérations financières, ACHATS ET VENTES DE VALEURS COTÉES À LA BOURSE DE PARIS, moyennant le courtage officiel, sans aucune espèce de commission. AVANCES SUR TITRES. — Succursales à Bordeaux, Cambrai, Carcassonne, Limoges, Lyon, Nancy, Rouen, Saint-Germain, Toulouse, Tours. (76)

LA TOILETTE DE PARIS

Le meilleur marché et le plus pratique des journaux de Modes, paraît deux fois par mois, 1^{er} et 15, avec de très-jolies gravures coloriées, illustrations de toilettes, chapeaux, coiffures et lingerie dans le texte, courriers de modes et renseignements importants, planche de broderies et PATRONS COUPÉS de grandeur naturelle, avec cliché représentant les modèles et EXPLICATIONS PRÉCISES sur leur exécution. Un an : onze francs. Les abonnements partent du 1^{er} janvier. Edition sans patrons coupés : 5 francs. On s'abonne à PARIS, rue Bergère, 20. Les mandats de poste sont au nom de M. E. Philippe, propriétaire du journal. Un numéro d'essai avec patron coupé, contre 60 cent. timbres-poste.

PAPIER WILNSI

L'immense succès de ce remède est dû à ses propriétés dérivatives bien constatées, à son action prompte et infailible qui attire au dehors l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels de la vie ; il est recommandé par les premiers médecins, pour la guérison des Rhumes, Bronchites, Maux de gorge, Grippe, Rhumatismes, Lumbagos, Douleurs, etc. Son emploi n'exige aucun régime. Une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. Prix de la boîte, 1 fr. 50 c., dans toutes les pharmacies. (542)

BEURRE en 5 MINUTES avec la BARATTE ATMOSPHÉRIQUE B. S. G. D. G. (SYSTÈME CLIFTON)

PREMIÈRE MÉDAILLE, EXPOSITION UNIVERSELLE 1867
PREMIER PRIX À BILLANCOURT, EXPOS UNIV. 1867
PREMIÈRES MÉDAILLES D'ARGENT AUX CONCOURS RÉGIONAUX D'ORLÉANS, D'ARRAS, D' METZ EN 1868.
Expérience publique t. les jours, à 2 et à 4 heures.
La Baratte atmosphérique extrait en toute saison le beurre de la crème en cinq minutes et du lait frais en dix. Ensuite le lait qui reste est doux et bon pour le thé, le café, ou tout autre emploi du ménage, pour faire de bon fromage, ou pour la nourriture des veaux.
BARATTES ATMOSPHÉRIQUES, depuis 5 fr.
TRAIT-VACHES AUTOMATIQUES, 8 fr. les quatre, et 8 fr. 50 c. par la poste.
SEAU INVERSABLE pour la laiterie, brev. s. g. d. g. 10 fr.
DÉGONFLEUR (système BAUM), brev. s. g. d. g.), appareil pour dégonfler les bêtes bovines et ovines, 18 fr. avec tire-pommes. — Prix courants, franco.
BARNETT, breveté s. g. d. g., dépositaire général pour la France, 164, rue de Rivoli, Paris. — Extrait du *Courrier du Pas-de-Calais*. — ARRAS, 31 octobre. Société centrale d'Agriculture du Pas-de-Calais. « La séance a été en partie consacrée aux expériences sur la confection du beurre par la baratte atmosphérique, qui a parfaitement fonctionné et RÉDUIT À NÉANT LES CRITIQUES DONT ELLE AVAIT ÉTÉ L'OBJET. — On fera des expériences devant toutes les Sociétés agricoles qui en feront la demande. — En vente chez tous les quincailliers.

NOUVELLE SOUSCRIPTION
Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

DICTIONNAIRE

DE LA

CONVERSATION ET DE LA LECTURE

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS, PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES, Sous la direction de M. W. DUCKETT.

SECONDE ÉDITION

Seize volumes, grand in-8°, format dit Panthéon littéraire, de 800 pages chacun, à deux colonnes. Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet : 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1^{re} édition.

Un exemplaire est déposé au bureau du journal pour les personnes qui désireraient examiner cet important ouvrage.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 2 MARS.			BOURSE DU 3 MARS.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	71 35	»	»	71 35	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	103 50	»	»	103 75	»	25
Obligations du Trésor.	485	»	»	485	»	»
Banque de France.	2875	40	»	2860	»	15
Crédit Foncier (estamp.).	1550	»	»	1520	»	20
Crédit Foncier colonial	440	»	»	437 50	»	2 50
Crédit Agricole	645	»	»	645	»	»
Crédit industriel.	648 75	»	1 25	645	»	3 75
Crédit Mobilier (estamp.).	287 50	»	»	285	»	2 50
Comptoir d'esc. de Paris.	703 75	»	1 25	700	»	3 75
Orléans (estampillé).	965	»	»	960	»	5
Orléans, nouveau.	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).	1172 50	»	7 50	1162 50	»	10
Est.	586 25	»	3 75	583 75	»	2 50
Paris-Lyon-Méditerranée.	993 75	»	1 25	990	»	3 75
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	621 25	1 25	»	617 50	»	3 75
Ouest.	598 75	»	»	597 50	»	1 25
C ^{ie} Parisienne du Gaz.	1630	5	»	1630	»	»
Canal de Suez.	492 50	2 50	»	492 50	»	»
Transatlantiques.	321 25	1 25	»	320	»	1 25
Emprunt italien 5 0/0.	57 35	»	»	57	»	35
Autrichiens.	658 75	»	1 25	662 50	3 75	»
Sud-Autrich.-Lombards.	480	»	3 75	483 75	3 75	»
Victor-Emmanuel.	»	»	»	»	»	»
Romains.	59	»	50	53 75	»	75
Crédit Mobilier Espagnol.	322 50	1 25	»	320	»	2 50
Saragosse.	85	4	»	82	»	3
Séville-Xérès-Séville.	»	»	»	»	»	»
Nord-Espagne.	63	»	2	63	»	»
Compagnie immobilière.	113 75	»	1	111 25	»	2 50

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	342 25	»	»	342	»	»
Orléans.	332 25	»	»	332	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	330 25	»	»	330 25	»	»
Ouest.	328 75	»	»	328 75	»	»
Midi.	327	»	»	326	»	»
Est.	333	»	»	330	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.